

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 31 mars 2026 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire n°4 compétente à l'égard des corps des adjoints administratifs de chancellerie et des adjoints techniques de chancellerie

NOR : EAEA2608954A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la répartition des sièges du 8 décembre 2022 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA du 24 mars 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de chancellerie et des adjoints techniques de chancellerie :

Au titre de l'ASAM-UNSA

Titulaire :
- M. Pascal NOWAK

Suppléante :
- Mme Nathalie SANTAMARIA

Au titre de la liste d'union CGT /FSU/SOLIDAIRES

Titulaire :
- Mme Cécile DEGIOANNINI

Suppléante :
- M. Philippe MARCELLESI

Au titre de la CFDT-MAE

Titulaire :
- Mme Carole BARBIER

Suppléant :
- M. Benoît MORCHAIS

Au titre de l'APMAE

Titulaire :
- M. Ming-Lin MAN

Suppléant :
- Mme Julie NGUYEN

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire n°4 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris le 31 mars 2026

Pour le ministre de l'Europe et des
affaires étrangères et par
délégation

Rémy MARTIN
Sous-directeur de la stratégie des
ressources humaines